

Politique 2.11 - Populations nécessitant une attention spéciale

Objectif : La présente politique a pour objectif de fournir des normes aux personnes chargées d'administrer des vaccins et les préparations biologiques financés par l'État à des groupes de population nécessitant une attention spéciale au Nouveau-Brunswick.

Préambule : Les vaccinateurs doivent reconnaître les besoins uniques de certains groupes en matière de vaccination et y répondre. *Le calendrier de vaccination systématique du Nouveau-Brunswick*, en conjonction avec les critères d'admissibilité, doit être adapté pour répondre aux besoins de populations spécifiques dans le contexte du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick.

Bien que le Comité consultatif national en immunisation (CCNI) ait fait des recommandations concernant ces groupes, chaque juridiction prend ses propres décisions en matière de financement. Les prestataires de services de vaccination doivent connaître les intervenants qui fournissent des vaccins en dehors des programmes financés par l'État, en particulier le soutien apporté par les services de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) <http://www.cic.gc.ca/francais/index.asp> et les cliniques de santé destinées aux voyageurs ou aux professionnels.

Selon le CCNI, voici les groupes de population nécessitant une attention spéciale :

- les personnes souffrant de certains problèmes de santé, en particulier les personnes à risque de contracter une maladie évitable par la vaccination ou à risque de complications graves si une maladie se déclare;
- les personnes n'ayant pas suivi le calendrier de vaccination prévu;
- les personnes qui ont été victimes d'un effet secondaire grave à la suite d'une précédente vaccination;
- les populations exposées à une écloison;
- les femmes enceintes ou qui allaitent;
- les personnes qui, en raison de leur comportement, risquent de contracter une maladie évitable par la vaccination;
- les personnes « difficiles à joindre »;
- Les néo-Canadiens;
- les voyageurs;
- les groupes professionnels à risque, qui peuvent présenter un risque plus important de contracter des maladies évitables par la vaccination ou qui, s'ils ne sont pas vaccinés, peuvent faire courir un risque à des patients ou à des clients vulnérables.

Le programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick ne fournit pas de vaccins et de préparations biologiques requis pour répondre aux demandes de tiers, comme les milieux d'études, les milieux de travail ou les vaccins administrés aux voyageurs.

Politique : Les intervenants qui fournissent des vaccins financés par l'État offriront une immunisation aux groupes de populations nécessitant une attention spéciale, conformément aux politiques du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick.

Normes :

1. Le calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick pour les nourrissons, les enfants et les adultes constitue la norme à suivre aux fins de l'immunisation systématique de la population au Nouveau-Brunswick.
2. En plus l'immunisation de routine des nourrissons, des enfants et des adultes, les vaccins seront également offerts dans le cadre de programmes ciblés et du suivi des maladies évitables par la vaccination. Les Critères d'admissibilité pour les vaccins / préparations biologiques financés par l'État se trouvent dans Norme 3.3 du *Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick*. Les vaccins

doivent être administrés seulement de la façon décrite dans ce document.

3. Dans les cas où il est impossible de suivre le calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick et où davantage de renseignements sur la programmation sont requis, les vaccinateurs doivent se référer :
 - au Guide canadien d'immunisation;
 - aux déclarations du CCNI publiées sur le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca.
4. Des renseignements supplémentaires sur les programmes de CIC sont disponibles dans les bureaux régionaux de la santé publique.
5. Les vaccinateurs doivent se référer aux monographies des produits pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité de ces derniers pour certains groupes de population.